

**PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES**  
**18 SEPTEMBRE 2025**

**Etaient présents ou représentés :**

- ANZANELLO Camille, Gestionnaire de l'ED Galilée
- AUSONI Christian, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- AYME Catherine, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- BESSIS Natacha, Directrice de l'ED Galilée
- CARON-MARILLAT Sandrine, Coordinatrice des écoles doctorales
- CASTERMAN Lionel, Directeur adjoint de la recherche.
- GIROD Séverine, Responsable du pôle études doctorales
- HASSOUNI Khaled, Vice-Président de la commission recherche
- LÉPINE Alexandra, Directrice de la recherche (invitée)
- MARGAT Aurore, Directrice de l'EUR SlePS
- RIGOT Sandra, Directrice de l'ED Érasme
- SAVIGNAC Emmanuelle, Directrice adjointe de l'ED Érasme
- SOUMIGRAY Cynthia, Gestionnaire de l'ED Érasme
- TSCHÖKE Talitha, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- VALLÉE Mathieu, Ancien représentant des doctorants de l'ED Galilée (invité)
- PAYEN DE LA GARANDERIE Marie, doctorante ED Galilée

**Était excusé :**

- BODINI Olivier, Directeur adjoint de l'ED Galilée

**Ordre du jour :**

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 30 juin 2025,
- 3) Point sur les formations doctorales 2025/2026,
- 4) Approbation du règlement du prix de thèse,
- 5) Point sur la journée de rentrée des doctorantes et doctorants,
- 6) Point sur les inscriptions en doctorat,
- 7) Remise des diplômes promotion 2025,
- 8) Point qualité,
- 9) Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h08 par Khaled Hassouni, Vice-Président de la Commission recherche.

## 1) Informations générales

Khaled Hassouni remercie l'ensemble des membres présents et procède à la lecture de l'ordre du jour, tel que communiqué aux membres du collège des écoles doctorales.

Il présente ensuite un retour sur les colloques R3SUP et VP recherche/innovation, en soulignant que le doctorat demeure un enjeu majeur dans un contexte international marqué par la société de la connaissance où l'innovation et la recherche partenariale jouent un rôle central. Le constat général issu des échanges met en évidence que la France reste en retrait par rapport à d'autres pays de l'OCDE, tant en ce qui concerne la poursuite en doctorat des étudiants diplômés de master que la proportion de docteurs dans la population active. Il présente ensuite les résultats des enquêtes RNCD (janvier 2022 et décembre 2023), menées auprès des doctorants et de leurs encadrants. Ces enquêtes ont permis de dégager trois constats principaux :

- Un imaginaire collectif encore défavorable au doctorat ;
- Un écosystème de recherche complexe, rendant l'accès au doctorat difficile et le lien du doctorat avec le secteur professionnel encore limité ;
- Une attractivité affaiblie par la lourdeur des procédures d'entrée en doctorat.

Sur cette base, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Valoriser le doctorat à travers la mise en place d'une journée européenne du doctorat ;
- Renforcer les liens entre la formation doctorale et le monde de l'emploi ;
- Approfondir les relations entre les formations d'ingénieurs et la recherche.

Cinq initiatives structurantes ont également été prises :

- Le lancement de la plateforme nationale "Doctorat.gouv.fr" qui constituera une vitrine de référence regroupant des informations institutionnelles et statistiques sur le doctorat ;
- La création d'un réseau d'ambassadeurs du doctorat, valorisant des parcours inspirants de docteurs ;
- La mise en place d'un indice d'intensité doctorale (PhD Index) destiné à évaluer le niveau d'emploi des docteurs dans les entreprises et établissements publics ;
- L'institution d'une journée européenne du doctorat ;
- L'ajustement du cadre réglementaire de la formation doctorale.

Natacha Besis souligne la nécessité de renforcer la dimension professionnalisante de certaines formations, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Catherine Aymé appuie cette orientation, en insistant sur l'impact positif de ces formations pour les écoles doctorales.

Khaled Hassouni évoque, à ce sujet, la possibilité de développer un diplôme de troisième cycle à libellé spécifique reposant sur de nouvelles formules de thèses préparées sur une durée de trois à quatre ans par des professionnels en activité. Ce dispositif aurait pour objectif de favoriser l'intégration des docteurs au sein des entreprises, des établissements publics et, plus largement, des différents secteurs professionnels.

Concernant la ventilation des contrats doctoraux et des missions d'enseignement attribués dans le cadre de la campagne 2025, Séverine Girod présente un récapitulatif des contrats attribués par laboratoire, distinguant les contrats doctoraux Érasme, Galilée et ceux attribués par le CED. Elle informe également les membres que la deuxième session de la campagne des missions d'enseignement est prévue le 25 septembre 2025, et qu'il reste six missions d'enseignement à attribuer.

Alexandra Lépine complète la présentation en précisant que les composantes déposant le plus de fiches missions sont l'Institut Galilée, l'UFR SMBH et l'UFR LLSHS. Elle rappelle que, pour postuler à une mission d'enseignement, il faut disposer d'un contrat doctoral (ED ou contrat de recherche d'un organisme national de recherche). Les vacataires, doctorants non financés ou sous convention CIFRE ne sont pas éligibles. Elle indique également que les doctorants en première, deuxième et troisième année peuvent candidater. Actuellement, un stock de 45 missions annuelles est recensé, auquel s'ajoutent les démissions. Elle souligne qu'il y a de moins en moins de candidatures en première année, ce qui rend difficile la couverture complète des besoins en enseignement de l'université. Les besoins exprimés par les composantes demeurent supérieurs au nombre de missions pourvues.

Sandrine Caron précise qu'il y a eu plus de candidatures aux contrats doctoraux à l'ED Érasme cette année que lors des campagnes précédentes.

Catherine Aymé ajoute une remarque concernant l'ED Galilée, en soulignant une différenciation hommes-femmes : 29 candidatures auditionnées pour les hommes et 24 pour les femmes, il y a deux fois plus de candidatures hommes retenues que de candidatures femmes retenues.

Natacha Bessis intervient en rappelant qu'à l'ED Galilée, la répartition varie selon les pôles : il y a davantage de femmes dans le pôle Biologie-Santé, contrairement aux pôles Physique-matériaux et MathSTIC, où la proportion d'hommes reste majoritaire.

Khaled Hassouni ajoute que, pour l'ED Galilée, le nombre de candidatures est nettement supérieur au nombre de places disponibles.

Concernant le point relatif à une éventuelle participation des doctorants aux Journées de la Transition Écologique (JTE) organisées du 18 au 20 novembre 2025 par Frédéric Roupin, vice-président transition écologique et projets inter-composantes, Khaled Hassouni invite à encourager la participation des doctorants ainsi que de l'ensemble des acteurs de la recherche au sein de l'université à cet événement. Il présente ensuite les propositions de Frédéric Roupin :

- Inciter les doctorants à assister aux conférences organisées dans le cadre des JTE, cette participation pourrait être comptabilisée dans leurs ECTS.
- Prévoir la participation de 4 à 5 doctorants issus des deux écoles doctorales qui pourraient présenter leurs travaux lors de communications d'un quart d'heure chacune.

Natacha Bessis propose que cet appel à participation puisse être commun aux deux écoles.

Pour Sandra Rigot, cette présentation devrait se faire sur la base de volontariat avec la comptabilisation d'ECTS.

Natacha Bessis approuve cette idée en ajoutant que cela pourrait aussi passer par les directeurs des laboratoires dans la sélection des travaux à présenter.

Catherine Aymé demande si ces ECTS doivent être comptabilisés au titre de la formation ou de la recherche.

Natacha Bessis précise que ces interventions seront comptabilisées dans les ECTS de recherche. Elle ajoute qu'à l'ED Galilée, ces participations entreront dans les formations externes.

Concernant la réflexion sur le fléchage des contrats doctoraux du CED pour la campagne 2026, Khaled Hassouni rappelle les deux fléchages retenus lors de la campagne 2025, à savoir ceux portant sur les transitions et sur les thématiques en lien avec le territoire.

Emmanuelle Savignac propose de ne pas modifier radicalement l'orientation générale le "coloriage" défini pour le quinquennat, afin de veiller à garder la constance de ses lignes directrices. Toutefois, elle reste ouverte à l'ajout de nouvelles thématiques si cela s'avère pertinent.

Sandra Rigot salue la dynamique engagée pour la campagne des contrats doctoraux du CED et encourage à poursuivre dans cette voie.

Christian Ausoni, tout en approuvant la continuité du processus, souligne que, pour l'ED Galilée, les thématiques retenues ne sont pas toujours formulées de manière explicite. Il suggère de mettre en place des déclinaisons plus détaillées afin de mieux expliciter ces thématiques, qu'il juge encore trop limitées.

Khaled Hassouni ajoute qu'il conviendrait de maintenir une certaine ouverture et de fournir des exemples concrets permettant d'illustrer les différentes déclinaisons possibles de ce coloriage.

Emmanuelle Savignac précise enfin que, au contraire des thématiques liées à la transition, certaines pourraient rencontrer des difficultés d'application, notamment celles en lien avec la question du territoire.

Khaled Hassouni s'interroge sur la procédure envisagée pour les contrats doctoraux handicap et demande si elle est claire.

Lionel Casterman propose, dans le cas où le dispositif serait encore méconnu, de prévoir une communication interne dédiée à ce sujet.

Alexandra Lépine rappelle que l'USPN ne dispose pas, à ce jour, de contrats doctoraux relevant du contingent ministériel spécifique au handicap. Jusqu'à présent, la procédure suivie consistait à relayer la campagne nationale transmise par les écoles doctorales auprès

des unités de recherche, des directions de thèse et des directions d'écoles doctorales. Elle souligne l'importance de respecter le calendrier national en établissant un calendrier interne de remontée des dossiers au sein de chaque école doctorale, tout en prenant en compte les difficultés rencontrées les années précédentes, notamment en matière de procédures menant à la délivrance des visas, ainsi que les délais pour les visas et signatures du vice-président de la commission recherche et de la présidente.

Sandrine Caron attire l'attention sur la question de la prolongation des contrats doctoraux handicap qui peut avoir un impact sur le budget alloué.

Alexandra Lépine précise qu'en cas de prolongation, le tiers d'un contrat doctoral de l'ED concernée peut être utilisé et qu'un appel d'offres partiel peut être publié sur les 2/3 restants du contrat doctoral utilisé pour la prolongation.

Khaled Hassouni suggère d'envisager un financement initial par l'USPN la première année, puis de solliciter un financement complémentaire du ministère pour la suite du contrat.

Alexandra Lépine indique que cette option n'est pas envisageable car non conforme à la réglementation.

Khaled Hassouni évoque également la question de la traçabilité de la politique de l'université en matière de contrats doctoraux handicap.

En réponse, Alexandra Lépine propose d'ajouter sur les sites des écoles doctorales une information claire sur l'existence de cette politique afin qu'elle puisse être mise en avant lors des appels à candidatures pour les contrats doctoraux.

Christian Ausoni soulève la question des aménagements des conditions de travail pour les doctorants en situation de handicap.

Alexandra Lépine confirme que les doctorants concernés, en tant qu'étudiants, bénéficient des aménagements prévus selon les préconisations du médecin.

Emmanuelle Savignac évoque le fait d'un handicap qui survient en cours de thèse et la nécessité d'anticiper ses conséquences, notamment en matière de financement.

Khaled Hassouni suggère d'explorer des solutions internes de cofinancement au sein des écoles doctorales pour répondre à ces situations.

*Point sur le Retour des conseils des écoles doctorales :*

Sandra Rigot présente un compte rendu du dernier conseil de l'école doctorale Érasme, en soulignant les points marquants suivants :

- Élection d'Emmanuelle Savignac en tant que directrice adjointe de l'ED.
- Renforcement du conseil par l'intégration de personnalités extérieures.
- Nomination des représentants BIATSS.

- Mise en place du bureau du conseil, composé de :
  - o Emmanuelle Savignac (LabSIC), directrice adjointe,
  - o Cécile Fourrel de Frettes, directrice adjointe de Pléiade,
  - o Vincent Berry, directeur d'Experice.

Ce bureau aura pour mission de proposer des modifications du règlement intérieur, ainsi que des ajustements des cahiers des charges et des modalités de financement.

- Adoption du nouveau règlement du prix de thèse.
- Présentation de la situation comptable de l'École Doctorale.

Natacha Bessis présente le compte rendu du dernier conseil de l'école doctorale Galilée, en évoquant les points suivants :

- Élection des nouveaux membres du conseil et du bureau :
  - o Christian Ausoni, membre au titre de l'EUR MathSTIC, intègre le bureau,
  - o Hélène Perrin remplace Dominique Vrel pour le pôle physique -matériaux au sein du bureau.
  - o Guillaume Lombardi, remplace Dominique Vrel en tant que représentant du LSPM,
  - o Marc Lecouvey, directeur du CB3S, remplace Philippe Savarin.
  - o Khaled Boussetta directeur du L2TI remplace Anissa Mokraoui.
- Approbation de la campagne des contrats doctoraux 2025 et échanges autour des contrats doctoraux comportant des reliquats, consécutifs à des abandons de thèse.
- Annonce d'un nouvel appel pour un contrat doctoral de 30 mois, devant être complété par un financement de 6 mois afin de couvrir la durée complète de 36 mois de contrat doctoral.

## 2) Approbation du projet de PV de la séance du 30 Juin 2025

Votants :13

Pour :13

*Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés par Emmanuelle Savignac, qui suggère de réécrire, au dernier paragraphe de la page 5, la phrase en des termes plus appropriés : « Elle propose d'organiser des tables rondes pour mettre en lumière ces thèses en SHS. Cette initiative permettrait également de mettre en lumière le travail réalisé par les doctorant.es sur des communes du territoire et de sensibiliser nos partenaires professionnels à l'importance de soutenir et valoriser les thèses CIFRE dans le champ des SHS. »*

## 3) Formations doctorales 2025/2026

Séverine Cirod informe les membres du Collège de la diffusion des catalogues de formations à la fin du mois de juillet 2025, suivie d'une mise à jour transmise le 11 septembre.

Pour l'école doctorale Galilée :

- Sur 51 formations proposées,
  - o 29 sont programmées,
  - o 14 sont en cours de programmation,
  - o 4 sont en attente de retour,
  - o 3 ne seront pas proposées : *CV, Networking et LinkedIn ; Préparer et réussir un entretien de recrutement ; Prise de parole en public.*

1 nouvelle formation a été ajoutée : *DinQuantif – Formations jeunes chercheur·e·s (Insertion professionnelle)*

Pour l'École Doctorale Erasme :

- Sur 44 formations proposées,
  - o 26 sont programmées,
  - o 11 sont en cours,
  - o 4 sont en attente de retour,
  - o 3 ne pourront pas être offertes : *CV, Networking et LinkedIn ; Préparer et réussir un entretien de recrutement ; Prise de parole en public.*

Deux nouveautés ont été actées : une formation à l'expérimentation animale, organisée par les unités de recherche de l'UFR SMBH au second semestre, une formation à l'entrepreneuriat animée par l'incubateur USPN en réponse aux recommandations du HCERES.

Les difficultés persistantes liées à la disponibilité des salles sont rappelées.

Séverine Girod informe les membres qu'Adelina Alvarez prendra les fonctions de gestionnaire des formations doctorales et HDR à partir du 22 septembre 2025.

#### **4) Approbation du règlement du Prix de thèse**

Sandrine Caron informe les membres du CED qu'à la suite du prix de thèse organisé l'année précédente, un nombre particulièrement important de candidatures de qualité a été reçu. Afin de mieux valoriser ces travaux, il a été proposé de passer à deux prix de thèse par école doctorale. Elle précise que cette évolution a déjà été actée par les conseils de chaque école doctorale.

Des ajustements ont également été introduits dans la procédure, notamment l'obligation d'inclure un résumé de la thèse en français dans le dossier de candidature.

Jusqu'à présent, chaque école doctorale disposait d'un seul prix de thèse d'un montant de 1000 euros (un prix pour l'ED Galilée et un prix pour l'ED Érasme). La proposition votée en conseil prévoit désormais deux prix de thèse par école doctorale, soit un coût total de 2000 euros par école.

Le dossier de candidature devra comporter un résumé de la thèse en français, d'une longueur comprise entre 15 et 20 pages, ainsi que les pré-rapports de soutenance.

Le jury sera composé d'enseignants-chercheurs et de chercheurs issus de chaque école doctorale, y compris des membres émérites. Le nombre de membres du jury sera déterminé en fonction du nombre de candidatures reçues.

Votants : 14  
Pour : 14

*Les modifications du règlement du prix de thèse sont approuvées à l'unanimité.*

## **5) Journée de rentrée des doctorantes et doctorants**

Sandrine Caron informe les membres du CED qu'il y a une modification de la date de la journée de rentrée qui se tiendra le 12 novembre 2025 au sein du campus de Villetaneuse.

## **6) Inscriptions en doctorat 2025/2026**

Ken Ngwala Kongo présente un état des lieux des inscriptions et réinscriptions à la date du 17 septembre 2025.

Pour les inscriptions à l'ED Galilée, 79 dossiers ont été déposés : 21 validés, 17 inscriptions administratives effectuées, 53 en cours de validation et 5 en attente de pièces.

Pour les inscriptions à l'ED Érasme, 60 dossiers ont été déposés : 21 validés, 18 inscriptions administratives faites, 18 en cours et 21 en attente de pièces.

S'agissant des réinscriptions, l'ED Galilée compte 145 dossiers : 24 validés, 16 administratives faites, 6 en cours et 115 en attente du doctorant ou de la doctorante.

L'ED Érasme totalise 225 dossiers : 25 validés, 15 administratives faites, 25 en cours et 175 en attente du doctorant ou de la doctorante.

Il a rappelé que la date limite des réinscriptions est fixée au 15 novembre 2025 et celle des premières inscriptions au 15 décembre 2025.

Catherine Aymé relaie les retours de certains doctorants exprimant leurs préoccupations concernant la procédure de réinscription. Elle a indiqué que ces doctorants perçoivent une application plus stricte des règles et évoquent des échanges parfois perçus comme trop fermes avec les écoles doctorales. Elle a dit qu'elle souhaite transmettre ce message aux membres du CED afin de favoriser un dialogue constructif et améliorer la communication entre les doctorants et les services administratifs concernés.

Alexandra Lépine informe les membres du CED de l'existence de difficultés liées à la régularisation des inscriptions dans les délais impartis. Elle rappelle l'importance du respect des règles relatives aux inscriptions et réinscriptions, et souligne que les retards persistent malgré plusieurs relances effectuées par les gestionnaires des écoles doctorales.

Khaled Hassouni indique que les services subissent une pression importante afin de garantir le respect de ces délais. Il propose que les gestionnaires continuent à alerter systématiquement les doctorants sur la nécessité de respecter les échéances d'inscription et de réinscription.

Catherine Aymé évoque les difficultés rencontrées pour réunir les comités de suivi individuel (CSI) dans les temps impartis. Elle indique par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de se réinscrire pour des soutenances en début d'année civile.

Alexandra Lépine rappelle que les soutenances de thèse doivent impérativement avoir lieu avant le 31 décembre de l'année universitaire concernée. Toute soutenance organisée après cette date nécessite une réinscription administrative. Elle informe également les membres que les exonérations des droits de scolarité en doctorat (hors dispositions prévues dans des conventions) relèvent désormais de la commission d'exonération de l'Université.

Khaled Hassouni précise que les exonérations sont accordées à titre exceptionnel et qu'elles ne constituent pas un droit.

Enfin, Alexandra Lépine ajoute que les demandes d'exemption de comité de suivi individuel (CSI) doivent être adressées aux directrices des écoles doctorales.

## **7) Remise des diplômes – Promotion 2025**

Sandrine Caron propose deux dates pour la cérémonie de remise des diplômes de la promotion 2025, dans l'attente de la confirmation définitive par les écoles doctorales : le 22 mai 2025 ou le 29 mai 2025. Les modalités pratiques de l'événement restent à définir en concertation avec les services centraux.

## **8) Point qualité**

Séverine Girod présente la restitution du rapport de l'audit interne qualité réalisé le 27 juin 2025, lequel fait état de 117 points forts, 23 pistes de progrès, 13 points sensibles et 5 non-conformités.

Elle informe les membres que la revue de direction se tiendra le 30 septembre 2025. Cette réunion aura pour objectif d'analyser les événements marquants de l'année 2024-2025 et de définir les perspectives et enjeux pour 2025-2026.

Enfin, elle annonce que le prochain audit de suivi par le bureau Veritas est programmé pour le 9 octobre 2025. Cet audit concerne le pôle études doctorales et le pôle administration de la recherche de la direction de la recherche ainsi que les deux écoles doctorales.

## **9) Questions diverses**

Khaled Hassouni évoque le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'une charte encadrant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans les projets de recherche doctorale.

Séverine Girod ajoute qu'il y a un groupe de travail qui est en cours, porté par le vice-président du Conseil académique de l'USPN, pour la mise en place d'une charte encadrant l'usage de

l'intelligence artificielle dans l'enseignement, la recherche et les tâches administratives. Un appel à candidatures a été lancé pour faire partie de ce groupe de travail.

Elle informe également les membres de la nécessité de mettre en place le groupe de travail consacré au développement d'un portfolio des compétences pour les doctorants. Elle suggère qu'il y ait un appel à candidatures à l'ensemble des doctorants suite à la fin du mandat des élus.

Catherine Aymé apporte son soutien à cet appel à candidatures en proposant de communiquer sur le sujet auprès des doctorants.

Lionel Casterman évoque l'hypothèse de plusieurs candidatures, il faudrait procéder à une sélection sur la base de critères comme le champ disciplinaire, le laboratoire d'appartenance, etc.).

Séverine Girod rappelle qu'il avait été demandé d'avoir deux doctorants par école doctorale dans ce groupe de travail.

Talitha Tschöke demande une précision sur la date des élections des nouveaux représentants des doctorants au sein du conseil de chaque école doctorale pour se projeter par rapport à la question du portfolio.

Alexandra Lépine répond que la date n'est pas encore connue, la question est en attente au niveau du comité électoral de l'université qui devrait valider le calendrier des élections.

Sandrine Caron indique que les écoles doctorales informeront les doctorants des dates des élections ainsi que de la publication des listes électorales. Ces informations seront communiquées après la réunion du comité électoral.

Alexandra Lépine rappelle que les doctorants ont la possibilité d'échanger entre eux afin de proposer des listes de candidatures.

Khaled Hassouni informe les membres du CED que deux représentants des doctorants, Catherine Aymé et Mathieu Vallée, arrivant au terme de leur mandat, ne siégeront plus au sein du Collège des écoles doctorales. Il les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur participation active aux travaux du collège, et leur souhaite beaucoup de réussites dans la suite de leurs parcours.

À leur tour, Catherine Aymé et Mathieu Vallée remercient l'ensemble des membres du Collège des écoles doctorales pour la qualité des travaux menés et pour les différentes actions organisées au sein du Collège.

La séance est levée à 16h35.